



CHARTE D'ENGAGEMENT ECOGAZ

Préambule

Les crises énergétiques actuelles soulignent l'importance de maîtriser les risques liés à la sécurité de l'approvisionnement et à la continuité d'acheminement en gaz au niveau européen et national, conduisant ainsi GRTgaz, Teréga et l'ADEME à déployer le dispositif Ecogaz,

Il s'agit d'un dispositif destiné à informer en temps réel le grand public de la situation sur le réseau de transport de gaz pour encourager les comportements vertueux permettant de maîtriser et réduire les consommations, en particulier en ce qui concerne le chauffage qui représente une grande part des consommations hivernales. L'effet cumulé de l'ensemble des gestes des citoyens et entreprises mobilisés au bon moment contribuera à garantir l'équilibre du réseau. Il contribuera, en particulier, à minimiser les délestages éventuels de nos grands industriels, pourvoyeurs d'emplois et acteurs essentiels au maintien de notre compétitivité.

Afin de garantir l'efficacité du dispositif, à la fois dans les phases de lancement et de fonctionnement sur la durée, il paraît opportun de constituer un cercle de partenaires engagés qui contribueront à la maîtrise de la consommation et au partage d'écogestes. Ils seront des relais essentiels pour maximiser la portée des messages de sensibilisation liés à la maîtrise de la demande en énergie, et pour diffuser les signaux d'alertes en cas de forte tension sur le réseau, aux fins d'appeler à renforcer ponctuellement les efforts de sobriété. Pour ces raisons, les partenaires d'Ecogaz peuvent intervenir dans le déploiement du dispositif selon différents leviers :

- En tant que consommateur responsable via des engagements concrets contribuant à baisser les consommations de gaz,
- En tant qu'employeur par des actions de sensibilisation des collaborateurs,
- En tant que relais des signaux Ecogaz vers les acteurs de leur écosystème (clients, fournisseurs, adhérents, etc.).

L'utilisation d'Ecogaz donne une traduction concrète et immédiate aux engagements RSE des partenaires signataires de la présente charte, et permet une mobilisation interne autour d'un projet d'intérêt général directement lié aux enjeux de transition énergétique et de maintien de la compétitivité économique au niveau national.

TERÉGA S.A.

Siège social : 40, avenue de l'Europe • CS 205 22 • 64010 Pau Cedex
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00 • Fax +33 (0)5 59 13 35 60 • www.terega.fr

Capital de 17 579 088 euros • RCS Pau 095 580 841

Objet

Par la signature de la présente charte, l'UPRIGAZ, représenté(e) par Alain RAOUX en qualité de Secrétaire général souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure maîtrise de la consommation de gaz et contribuer à limiter les risques de sécurité d'approvisionnement sur le territoire national. UPRIGAZ choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des écogestes.

Dans le cadre de la démarche Ecogaz, Teréga fournira les éléments pédagogiques nécessaires pour accompagner UPRIGAZ dans ses différentes actions de sensibilisation, à l'interne comme à l'externe.

Les engagements de l'UPRIGAZ

Les engagements du partenaire inscrits dans la présente charte sont de deux ordres :

- Les engagements structurels de long terme portant sur la sobriété et l'efficacité énergétique, pendant et hors périodes d'alerte Ecogaz. Le partenaire peut aussi rappeler ses engagements en termes de décarbonation de sa consommation énergétique.
- Les engagements ponctuels supplémentaires pendant les phases d'alerte Ecogaz (signal orange ou rouge).

La mobilisation du partenaire signataire dans les phases d'alerte Ecogaz (signaux orange et rouge) peut prendre des formes multiples. Le signataire identifie les actions les plus adaptées à sa situation et qu'il déploie sur une base volontaire. Ce choix se concrétise par la sélection d'actions retenues ci-dessous.

Mesures pérennes mises en œuvre pendant et hors phase d'alerte

- *Inscrire son organisation au dispositif d'alerte Ecogaz*
- *Nommer un interlocuteur Ecogaz au sein de son organisation*
- *Sensibilisation des collaborateurs et des acteurs de l'écosystème du partenaire (clients, fournisseurs...)*
- ...

TERÉGA S.A.

Siège social : 40, avenue de l'Europe • CS 205 22 • 64010 Pau Cedex
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00 • Fax +33 (0)5 59 13 35 60 • www.terega.fr

Capital de 17 579 088 euros • RCS Pau 095 580 841

Mesures supplémentaires mises en œuvre pendant les phases d'alerte

- Adoption de l'ensemble des bons gestes Ecogaz pendant les phases d'alerte

Interlocuteur Ecogaz

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche Ecogaz, le partenaire identifie un interlocuteur privilégié au sein de ses équipes :

Nom : RAOUX

Prénom : Alain

Fonction : Secrétaire général

Mobile : 0608528080

Adresse électronique : alain.raoux@totalenergies.com

Adresse postale : Tour Coupole – 2, place Jean Millier – 92078 PARIS LA DEFENSE Cedex

Communication

Teréga valorise auprès des médias les engagements des partenaires Ecogaz inscrits dans la présente charte, pendant et hors période d'alerte. L'attention des médias sera spécialement portée sur les engagements concrets et chiffrés du partenaire.

Fait à Paris la Défense, le 14/10/2022



Pour UPRIGAZ
Alain RAOUX
Secrétaire général



Pour Teréga SA
Dominique Mockly
Président & Directeur Général

TERÉGA S.A.

Siège social : 40, avenue de l'Europe • CS 205 22 • 64010 Pau Cedex
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00 • Fax +33 (0)5 59 13 35 60 • www.terega.fr

Capital de 17 579 088 euros • RCS Pau 095 580 841